



TEXTE ADOPTÉ n° 9

« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

28 juillet 2022

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord de **siège** entre le Gouvernement de la République française et la **Banque des règlements internationaux** relatif au **statut** et aux **activités** de la **Banque des règlements internationaux** en **France**, et de l'accord de **sécurité sociale** entre le Gouvernement de la République française et la **Banque des règlements internationaux**,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN PREMIÈRE LECTURE

*(Procédure accélérée)*

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros : **20** et **153**.

---

### **Article 1<sup>er</sup>**

Est autorisée l'approbation de l'accord de siège entre le Gouvernement de la République française et la Banque des règlements internationaux relatif au statut et aux activités de la Banque des règlements internationaux en France, signé à Bâle le 13 septembre 2021, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

### **Article 2**

Est autorisée l'approbation de l'accord de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et la Banque des règlements internationaux, signé à Bâle le 13 septembre 2021, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 juillet 2022.*

*La Présidente,*

*Signé : YAËL BRAUN-PIVET*

---

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 20.